

Aide à la consommation d'énergie

## Un chèque énergie fioul de 100 à 200 € en novembre

Publié le 11 octobre 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Crédits : © Victor - stock.adobe.com

Afin de soutenir les ménages utilisant un chauffage au fioul, un chèque énergie fioul de 100 à 200 € sera versé à partir du 8 novembre. Il vient compléter l'arsenal des mesures gouvernementales d'aide à la consommation d'énergie pour l'hiver 2023. *Service-Public.fr* vous informe sur les modalités de versement de cette aide.

Prolongation du bouclier tarifaire en 2023, chèque énergie exceptionnel... Avec l'arrivée de l'hiver et les fortes hausses de tarif annoncées sur l'énergie, une autre aide, votée dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2022, est mise en place cet automne en faveur des Français qui utilisent une chaudière au fioul : un chèque énergie fioul de 100 à 200 €. Alors que 3 millions de personnes utilisent ce type de chauffage en France, le dispositif concerne les ménages les plus modestes, soit 1,6 million de foyers.

**À noter :** le gouvernement a instauré des aides financières, notamment MaPrimeRénov', pour inciter les foyers à remplacer leur chaudière au fioul ou au gaz, jugées trop polluantes, par un autre système de chauffage (poêle à granulés, pompe à chaleur, etc.). Il est possible de connaître le montant auquel vous pouvez prétendre en utilisant le simulateur [Simul'aides](#) .

### Comment est défini le montant du chèque énergie fioul ?

Le montant du chèque dépend du revenu des ménages (ce sont les revenus 2020 qui sont pris en compte) et du nombre de personnes dans le foyer. Par exemple :


- une personne seule percevant le Smic, avec au moins un enfant, recevra un chèque de 200 € ;
- une personne seule percevant le Smic, sans enfant, recevra un chèque de 100 € ;
- une femme seule avec 2 enfants percevant un salaire d'environ 3 000 € nets/mois recevra un chèque de 100 €.


**À noter :** retrouvez toutes les informations concernant votre éligibilité au chèque énergie fioul sur le site [chequeenergie.gouv.fr](https://chequeenergie.gouv.fr) avec un simulateur en ligne prochainement disponible.

### Comment est versé le chèque énergie fioul ?

Le chèque fioul sera versé selon le même circuit que le chèque énergie classique :

- pour les ménages ayant déjà utilisé un chèque énergie pour payer une facture de fioul par le passé : envoi automatique du chèque fioul d'ici la fin novembre ;
- pour les autres ménages éligibles : vous devez faire la demande sur un guichet en ligne dédié qui ouvrira le 8 novembre. Vous n'aurez qu'à transmettre une facture de fioul et vous recevrez l'aide le mois suivant.

 **À noter** : l'aide n'est pas applicable sur des factures de fioul déjà acquittées. Mais elle peut être utilisée pour le paiement de tout type de factures d'énergie, en plus du fioul (gaz, électricité, pellets de bois, etc.). Les ménages ayant déjà rempli leur cuve de fioul ne perdront ainsi pas le bénéfice de l'aide. Le chèque est utilisable jusqu'en mars 2024.

 **Rappel** : le chèque énergie fioul est cumulable avec le chèque énergie exceptionnel de 100 à 200 € prévu en fin d'année, ainsi qu'avec le chèque énergie habituel<sup>↗</sup> versé chaque année au printemps.

## Et aussi

- Chèque énergie (gaz, chaleur, électricité)
  - (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33667>)
- Plan de sobriété énergétique : limiter la consommation d'énergie et sortir des énergies fossiles
  - (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16011>)
- Coupure possible de la chauffe automatique des ballons d'eau chaude de 12h à 14h cet hiver
  - (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16007>)
- MaPrimeRenov' : 1 000 euros supplémentaires pour l'installation d'une chaudière à énergie renouvelable
  - (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15614>)
- La fin des nouvelles chaudières au fioul ou au charbon à partir du 1er juillet 2022
  - (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15413>)
- Chèque énergie exceptionnel en 2022 : 100 à 200 € supplémentaires
  - (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15168>)

---

## Pour en savoir plus

- Chauffage au fioul : un chèque énergie de 100 à 200 euros pour 1,6 million de foyers <sup>↗</sup>
  - ([https://www.economie.gouv.fr/chauffage\\_cheque\\_energie\\_fioul#](https://www.economie.gouv.fr/chauffage_cheque_energie_fioul#))
  - Ministère chargé des finances*
- Prime à la conversion des chaudières <sup>↗</sup>
  - (<https://www.ecologie.gouv.fr/prime-chaudieres>)
  - Ministère chargé de l'environnement*